

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No.**

Objet	Installation de conteneurs aménagés pour l'UAPE au Chêne
Opération proposée	Aménagements de l'infrastructure et location des objets
Réalisation	immédiate
Coût de l'opération	Fr. 185'900.-
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt
Durée d'amortissement	4 ans
Planification de la dépense	Cette dépense ne figure pas sur le plan d'investissement 2006/2010

Remarque (s)

L'examen du préavis municipal permet de constater que le montant total du crédit demandé se décompose en deux sommes de nature différente, soit :

- a) Fr. 30'873.40 qui serviront au financement de l'infrastructure ainsi que les frais administratifs qui lui sont liés ;
- b) Fr. 154'944.- qui correspondent aux frais de location des conteneurs durant quatre ans (Fr. 38'736.- par année).

Le montant a) correspond donc à une dépense d'investissement pour la réalisation d'un bien alors que le montant b) est une charge, dépense de fonctionnement qui ressortit au budget.

Ainsi décomposés, les montants sont relativement peu importants; ils seront d'ailleurs quasi totalement compensés par le loyer payé par l'UAPE. Toutefois, s'agissant de la location des conteneurs, il n'existe pas de ligne budgétaire qui aurait permis à la Municipalité de se dispenser de la rédaction d'un préavis.

Par souci de précision, toutefois, la Cofin suggère l'amendement suivant concernant les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- 1. Inchangé
- 2. Inchangé
- 3. Accorde
un crédit d'investissement de Fr. 30'873.40 pour le financement de l'infrastructure ;
un crédit de fonctionnement de Fr. 38'736.- pour le paiement de la location des conteneurs pour la première année, le financement du solde devant être inscrit au budget ordinaire des exercices concernés à raison du même montant.
- 4. Inchangé

Conclusion

La Cofin est favorable à la réalisation de l'objectif fixé. Elle préavise pour l'octroi de la somme globale de **Fr. 69'573.40** selon le détail indiqué ci-dessus. Le solde des charges de location des conteneurs pouvant être inscrit aux budgets des exercices futurs concernés à raison de Fr. 38'736.-

Le président :

Jean-Pierre Jotterand

Aubonne, 4 septembre 2009